Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-212902787-20251208-DE_2025_61-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SPEZET

Nombre de conseillers municipaux Afférents au conseil municipal :19

Nombre de conseillers municipaux en fonction : 17

Nombre de conseillers municipaux Qui ont assisté à la séance : 13

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 14

Date convocation : 02-12-2025
Date d'affichage de la convocation : 02-12-2025

2025-61

SÉANCE DU 8 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq et **le 8 décembre à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Spézet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de de M. CITERIN Guy, Maire.

13 présents : CITERIN Guy, DUIGOU Anne-Marie, COUTELLER Noël, RIOU-CANEVET Nicole, LE MOAL Sylvie, CUMUNEL Hoel, LEITZ Jean Jacques, MELL Jeannine, LORANS Jean-Yves, QUERE Sylvie, GUIFFES Laurent, LE CLECH François, BUZIT Amélie.

2 Absents excusés : BAIL Françoise (procuration à CITERIN Guy), TRANCHAT Camille ;

2 Absents : CADOUDAL Katell, BRIAND Jean-Luc ;

Mme DUIGOU Anne-Marie est désignée Secrétaire de séance.

DELIBERATION PORTANT MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1ER JANVIER 2026

A LA SUITE DU DECRET N°2025-1096 DU 19 NOVEMBRE 2025

MODIFIANT LES DISPOSITIONS STATUTAIRES APPLICABLES AU CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES TERRITORIAUX

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2025-1096 du 19 novembre 2025,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-212902787-20251208-DE_2025_61-DE

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Vu la saisine du Comité Technique, sur le projet de suppression & création d'emploi,

Le Maire propose à l'assemblée à compter du 1er janvier 2026 :

- la **suppression** d'un emploi de « secrétaire générale de mairie : direction d'une collectivité »

Grade associé : *attaché*, à temps complet.

- la **création** d'un emploi de « secrétaire générale de mairie : direction d'une collectivité »

Grades associés *: attaché*, *attaché principal*, à temps complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1er janvier 2026.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012 charges de personnel.

ADOPTE : à l'unanimité des présents **la proposition ci-dessus.**

La secrétaire de séance, Le Maire,

Anne-Marie DUIGOU Guy CITERIN.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-212902787-20251208-DE_2025_61-DE

ANNEXE

TABLEAU DES EMPLOIS au 1er janvier 2026

Pôle ADMINISTRATIF					
EMPLOI	**GRADE(S) ASSOCIE(S)**	**CATEGORIE**	**Ancien effectif**	**Nouvel effectif**	**Durée hebdomadaire**
Secrétaire Général(e) de mairie : direction d'une collectivité	Attaché Attaché principal	A	1	1	TC
Gestionnaire comptable et ressources humaines	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal 2è cl Rédacteur territorial principal 1è cl Adjoint administratif principal de 2ème classe Adjoint administratif principal de 1ère classe	C-B	1	1	TC
Agent administratif accueil état civil social élection-urbanisme	Adjoint administratif Adjoint administratif Principal 2ème classe Adjoint administratif Principal 1ère classe	C	1	1	TC
Agent administratif accueil-communication Relation associations- bibliothèque-BIT	Adjoint administratif Adjoint administratif Principal 2ème classe Adjoint administratif Principal 1ère classe	C	1	1	TC

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-212902787-20251208-DE_2025_61-DE

Pôle TECHNIQUE					
EMPLOI	**GRADE(S) ASSOCIE(S)**	**CATEGORIE**	**Ancien effectif**	**Nouvel effectif**	**Durée hebdomadaire**
Responsable du service technique	**Agent de maîtrise principal** **Technicien territorial principal de 1ère classe,** **Technicien territorial principal de 2ème classe** **Technicien territorial**	C ou B	1	1	TC
- agent technique polyvalent	- adjoint technique principal 1ère classe -adjoint technique principal 2ème classe - adjoint technique	C	3	3	TC
agent d'entretien des locaux et de surveillance	- adjoint technique principal 1ère classe -adjoint technique principal 2ème classe - adjoint technique	C	1	1	TNC 28h28 min.
-agent d'entretien des locaux et de surveillance	- adjoint technique principal 1ère classe -adjoint technique principal 2ème classe - adjoint technique	C	1	1	TNC 15h04 minutes

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-212902787-20251208-DE_2025_61-DE

Pôle service scolaire et restauration					
EMPLOI	**GRADE(S) ASSOCIE(S)**	**CATEGORIE**	**Ancien effectif**	**Nouvel effectif**	**Durée hebdomadaire**
-Chef cuisinier Responsable du service de restauration	Agent de maîtrise principal Technicien Technicien ppal 2ème classe Technicien principal 1ère classe classe	C-B	1	1	TC
Adjoint au responsable du service de restauration	technique principal 1ère classe -adjoint technique principal 2ème classe -adjoint technique	C	1	1	TC
agent de restauration et d'entretien des locaux	- adjoint technique principal 1ère classe -adjoint technique principal 2ème classe - adjoint technique	C	1	1	TNC 31h30 min
-Assistante des écoles maternelles	- adjoint technique principal 1ère classe -adjoint technique principal 2ème classe - adjoint technique	C	2	2	TNC 2 postes à 30h45 minutes

Le maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché à la mairie de Spézet
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État